DUATHLON MÉRIELLOIS 5^{ème} ÉDITION

14 JUIN DE 9HÀ 12H CIRCUIT DE 3KM700



LIEU ET HORAIRES

8h30: accueil des participants

8h45: réveil sportif

9h00 : rappel du déroulement et départ du Duathlon

12h30 : remise des récompenses pour tous les participants

LE PARCOURS



Boucle de 3 kms 700, à faire le plus de fois possible en binôme et par équipe.

COMMENT S'INSCRIRE?

- Complétez le bulletin disponible en ligne sur meriel.fr
- Envoyez votre bulletin complété à : sports@meriel.fr
- Paiement de la participation et retrait des dossards en mairie le 6 ou 13 juin, de 18h à 20h (5 € par personne, en chèque ou espèces)

PARRAINAGE DE L'ASSOCIATION « HAARP ».

En 2024, la municipalité a mis en lumière une association qui œuvre pour la lutte contre le cancer pédiatrique

En 2025, l'association HAARP est mise à l'honneur.

Les fonds collectés seront intégralement reversés à l'association pour soutenir ses actions en faveur des personnes en situation de handicap, notamment celles atteintes d'autisme, en leur offrant des services et des établissements adaptés pour améliorer leur qualité de vie.



Merci de votre soutien : ensemble, faisons une vraie différence dans leur quotidien.

Pour plus d'infos visitez leur site : www.haarp.fr

FICHE D'INSCRIPTION - DUATHLON 2025

Merci de remplir un bulletin par équipe

•	Prénom :	
	Prénom :	
	E-mail :	
Informations sur l'équip	e:	
Chaque équipe doit compl Pour rappel, chaque boucle	rendre au moins 2 membres et peut aller j e s'effectue en binôme composé d'un cour ne et femme) sont encouragés.	•
	Membres de l'équipe :	
NOM	PRÉNOM	ÂGE
Déclaration pour les maj	ieurs ·	
	, certifie que l'ens	semble de mon équine
	athlon sans contre-indication médicale pou	
	ition. Signature :	·
Dáclaration nour les min	AGUING 1	
Déclaration pour les mir		our los minours Ello ost
·	n, une autorisation parentale est requise po sur la page de l'événement sur le site de la	
·		
Pré-inscription et inscrip Envoyez votre bulletin com		
	en mairie le 6 juin ou 13 juin, de 18h00 à 20	h00 avec le règlement
de 5 euros par participant.		y a
	le	
	nention « Lu et approuvé ».	

RÈGLEMENT DU DUATHLON



Article 1 : La 5e édition du DUATHLON MÉRIELLOIS se déroulera le samedi 14 juin 2025, organisée par le service des Sports et Loisirs de Mériel. Le parcours est un circuit. L'objectif est de réaliser le plus de tours possible en 3 heures, en binôme. L'événement est une course intergénérationnelle : chaque binôme est composé d'un coureur et d'un cycliste. Ils peuvent échanger leurs rôles à volonté pendant la course. Le seul point de relais entre les binômes de l'équipe est le Départ/Arrivée.

Article 2 : Pour être validée, l'inscription doit être complétée en ligne, envoyée au service des sports avant le 11 juin 2025. Le paiement de 5 € devra être effectué en mairie le 6 ou le 13 juin, de 18h à 20h.

Article 3 : Chaque participant doit apporter son propre matériel. Aucun vélo ne sera fourni par les organisateurs. **LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE.** Les Vélos à Assistance Électrique (VAE) sont interdits sur le parcours.

Article 4 : Les dossards doivent être visibles en tout temps pendant la course. Tout participant qui donne son dossard à quelqu'un d'autre ou ne respecte pas le tracé sera exclu, ainsi que son équipe.

Article 5 : Le départ sera donné à 9h au gymnase Breittmayer. Le circuit mesure 3,7 km.

Article 6 : Pour des raisons de sécurité, seuls les binômes en course sont autorisés sur le circuit. Les spectateurs doivent rester derrière la rubalise, en dehors du tracé de la course. Les chiens sont interdits.

Article 7 : Des photos et vidéos seront prises tout au long de l'événement. L'organisation se réserve le droit d'utiliser ces images pour promouvoir l'événement dans le MAG et sur d'autres supports de communication de Mériel.

Article 8 : L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile pour l'événement. Toutefois, chaque participant doit être couvert par une assurance responsabilité civile et une assurance accident corporel.

Article 9 : En cas d'accident, les organisateurs sont autorisés à fournir les premiers secours sur place et à transporter le participant vers l'hôpital le plus proche si nécessaire.

Article 10 : En cas de force majeure (climatique ou sécuritaire), l'événement peut être annulé ou reporté. Étant donné le caractère caritatif, aucun remboursement ne sera effectué. Les participants seront informés dès que possible.

Article 11 : Les participants mineurs restent sous la responsabilité de leur représentant légal tout au long de la manifestation. Le représentant légal est également responsable du respect du règlement par le mineur.

Article 12 : Les participants doivent respecter le règlement. Tout manquement peut entraîner une disqualification. Les règles seront rappelées par les organisateurs avant le départ.

Je, soussigné(e), en tant que représentant(e) de l'équipe, certifie avoir pris connaissance
du présent règlement et accepte les conditions de tous les articles afin de permettre la
participation de l'équipe à la manifestation.

Date et signature du responsable de l'équipe, attestant que l'ensemble de l'équipe a pris connaissance du règlement et qu'il a été «Lu et approuvé»

ANNEXE 1: AUTORISATION PARENTALE POUR MINEUR



Je, soussigné(e),	, en tant que responsable légal(e) de l'enfan
mentionné ci-dessous, autorise par la présente	mon enfant à participer au Duathlon prévu le
14 juin 2025.	
Nom et Prénom de l'enfant :	
Date de naissance :	
Je certifie que mon enfant est en bonne condit de course à pied et de vélo. J'autorise égaleme soins en cas d'urgence, si cela s'avère nécessair	nt les organisateurs à administrer les premiers
Je m'engage à informer les organisateurs de too lière que celui-ci pourrait avoir.	ut problème de santé ou de condition particu-
Signature du responsable légal :	